

**REPUBLIQUE FRANCAISE – DEPARTEMENT DE L’EURE
VILLE DE 27120 PACY-SUR-EURE**

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Samedi 23 Mai 2020 – 11h00

Date de la convocation : Lundi 18 Mai 2020.

Le vingt-trois mai deux mil vingt, à onze heures, le Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de PACY-SUR-EURE, convoqué en date du Lundi 18 Mai 2020, s’est réuni à la salle Gouesnard, Route de Dreux – Saint-Aquilin-de-Pacy à Pacy-sur-Eure, sous la présidence de Monsieur Alain DUVAL, doyen de l’assemblée.

Etaient présents : Alain DUVAL, Yves LELOUTRE, Christian LE DENMAT, Pascal LEHONGRE, Véronique SERVANT, Carole NOEL, Michel GARNIER, Céline MIRAU, Françoise AUGUSTE, Frédérique ROMAN, Bruno VAUTIER, Valérie BOUGAULT, Laurence MOURGUES, Isabelle MACÉ, David GUICHARD, Stéphane BAUDOIN, Yann DUPOND, Charlotte CRAMOISAN, Hugues PERROT, Lydie CASELLI, Benoit METAYER, Corinne FISCHER, Claire PETRY, Guillaume HUREL, Armelle MAROILLET, Louise THOMAS, Julien CANIN, Maëlle COUANAU, Marlene JÉGU.

Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents : Benoît BROCHETON, Philippe LEBRETON, Christophe BOUDEWEEL, Benjamin BOUGEANT.

Pouvoirs :

Benoît BROCHETON donne pouvoir à Pascal LEHONGRE, Philippe LEBRETON donne pouvoir à Christian LE DENMAT, Christophe BOUDEWEEL donne pouvoir à Hugues PERROT, Benjamin BOUGEANT donne pouvoir à Laurence MOURGUES.

Madame Marlene JÉGU a été élue secrétaire.

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 29

Nombre de votants : 33 (dont 4 pouvoirs)

◆ Déroulement de la séance

- Monsieur Jean-Jacques CHOLET, Maire sortant, assure la présidence du début de la séance.
- Monsieur Jean-Jacques CHOLET rappelle les points suivants :
 - Les convocations au présent Conseil Municipal ont été adressées aux conseillers municipaux par mail avec A/R le Lundi 18 Mai dernier avec l’ordre du jour et les notes de synthèse.
 - Cette séance d’installation du conseil municipal a été délocalisée dans la salle Gouesnard comme le prévoit un décret, afin de pouvoir respecter les règles de distanciation et les gestes barrière du fait de la pandémie Covid-19

- Comme le prévoit l'article 9 de l'ordonnance n°2020-562 du 13 Mai 2020, la présente séance se tient à huis clos mais est retransmise en direct via Facebook live à l'adresse Internet suivante : <https://www.facebook.com/Mairie-de-Pacy-sur-Eure-100971141638590/>.

En introduction à cette séance de conseil municipal d'installation, Monsieur CHOLET fait le discours suivant :

« C'est à moi que reviens l'honneur d'ouvrir cette séance pour l'installation du nouveau Conseil Municipal élu le 15 mars 2020.

Avant de poursuivre cette séance, je souhaite dire quelques mots.

Avec cette période très particulière d'urgence sanitaire, je devine quelle a été la frustration des nouveaux conseillers municipaux de ne pouvoir participer pleinement à la vie communale pendant ces deux derniers mois.

C'est bien évidemment dans des circonstances particulières que ce jour, le nouveau conseil municipal est réuni, en huis clos, vous privant de profiter pleinement de ce moment de convivialité qu'est la mise en place d'un nouveau Conseil Municipal.

Je pense à vos familles qui auraient certainement voulu vous accompagner dans votre engagement au service des Pacéens.

Je pense également aux conseillers municipaux sortants qui m'avaient fait part de leur souhait d'assister à la mise en place du nouveau Conseil Municipal.

J'espère que cette crise sanitaire sera vite éradiquée et que le Conseil Municipal pourra retrouver rapidement un fonctionnement normal où les débats enrichissants se feront autrement qu'à travers la vidéo et que la convivialité qui permet de souder une équipe reprendra toute sa place.

Je ne serais pas long, car je sais que la durée de ce conseil est contrainte, mais je ne peux me retirer sans de très sincères et vifs remerciements.

Tout d'abord à Pascal qui, pendant mes vacances en juin 2017, m'a appelé pour me dire qu'il devait démissionner de la place de maire étant élu à la présidence de notre département et qu'il souhaitait que je le remplace.

Je ne le remercierais jamais assez de m'avoir permis de terminer mes 25 années d'élu à la plus haute responsabilité communale. J'ai essayé de remplir au mieux cette mission ô combien difficile.

Remercier également tous les membres du Conseil Municipal sortants et plus particulièrement le bureau municipal, mes collègues maires délégués et maires-adjoints, pour m'avoir accordé leur confiance, pour m'avoir soutenu dans cette nouvelle mission et pour le travail accompli tout au long de ces presque 3 années.

Je n'oublie pas le personnel communal et plus particulièrement le personnel administratif avec qui j'ai travaillé tout au long de ces 25 années de mandat.

Enfin, je ne peux terminer ces remerciements sans y associer notre DGS, Nicolas, avec qui ce fut un immense plaisir de travailler, avec son éternelle bonne humeur, son souci de protéger juridiquement les élus, et qui a mis sa compétence au service des élus dans la mise en œuvre d'importants projets pour notre commune.

Je conclurais en disant que même si la participation à l'élection municipale du dimanche 15 mars dernier ne reflète pas du tout la réalité de ce qu'auraient souhaité les Pacéens, compte tenu du contexte particulier qu'a engendré la crise sanitaire.

*Je sais que, dans la continuité des élections précédentes, la très grande majorité d'entre eux fait confiance à la nouvelle équipe, qui, dans la continuité de l'équipe sortante, saura montrer « **son Dynamisme, sa compétence, et son expérience** ».*

Merci de votre attention ».

Installation des Conseillers Municipaux

Monsieur Jean-Jacques CHOLET énonce de leur nom et prénom chaque conseiller municipal dans l'ordre du tableau afin de s'assurer que le Conseil Municipal est bien complet.

DUVAL Alain
LELOUTRE Yves
LE DENMAT Christian
LEHONGRE Pascal
SERVANT Véronique
BROCHETON Benoît
NOEL Carole
GARNIER Michel
MIRAUX Céline
AUGUSTE Françoise
ROMAN Frédérique
LEBRETON Philippe
VAUTIER Bruno
BOUGAULT Valérie
MOURGUES Laurence
MACÉ Isabelle
GUICHARD David
BAUDOIN Stéphane
BOUDEWEEL Christophe
DUPOND Yann
CRAMOISAN Charlotte
PERROT Hugues
CASELLI Lydie
METAYER Benoit
FISCHER Corinne
PETRY Claire
HUREL Guillaume
MAROILLEZ Armelle
THOMAS Louise
CANIN Julien

COUANAU Maëlle
JÉGU Marlene
BOUGEANT Benjamin

Monsieur Jean-Jacques CHOLET déclare que les conseillers municipaux sont installés dans leurs fonctions, constate et déclare que le Conseil Municipal est au complet.

▪ **Prise de la présidence par le doyen d'âge**

Alain DUVAL, doyen d'âge des membres présents du Conseil Municipal prend la présidence de l'assemblée (au titre de l'article L. 2122-8 du CGCT).

Monsieur Alain DUVAL passe la parole à Monsieur Pascal LEHONGRE pour l'intervention suivante :

*« Monsieur le Maire, cher Jean-Jacques,
Monsieur le Maire-délégué, cher Jean-Pierre,
Mesdames et Messieurs les élus,
Mesdames et Messieurs,*

Je voudrais tout d'abord remercier les 1 170 électeurs qui se sont déplacés le 15 mars dernier pour ces élections municipales, et plus particulièrement les 1 065 qui ont voté pour notre liste : DYNAMISME, COMPETENCE ET EXPERIENCE.

Notre équipe, d'une moyenne d'âge de 48 ans, renouvelée de près de moitié, est composée de 16 femmes et 17 hommes, représentant tous les quartiers de notre ville, ayant des compétences et de l'expérience dans le monde professionnel et associatif.

Elle va avoir à cœur de réaliser les projets pour lesquels nous nous sommes engagés, et restera à l'écoute des besoins et des souhaits de nos concitoyens, car nous ne ferons pas le bonheur des gens malgré eux.

Nous voyons avec un certain regret partir un certain nombre de nos anciens collègues :

Gérard ARNOULT, Claude BARRY, Martine BERTET, Tony CARON, Patricia CASTELLAIN, Hakem CHABHI, Cendrine DELAFOSSE, Valérie DELBREIL, Véronique DUBOIS, Laurent GALTIER, Gladys HERPIN, Pascaline LACOMBE, Denis LEDUC, Isabelle LEUCHI, Brigitte MARITON, Anne-Laure MONTANIER, Pascaline PAULY, Laurent RENAUD, Gilles SCHEFFER, Benoît SOUVELAIN, Jean-Christophe VOISIN.

Je tiens, au nom de notre équipe, à leur exprimer toute notre gratitude pour avoir œuvré au sein de ce conseil municipal.

Je voudrais maintenant mettre à l'honneur deux personnes qui se sont énormément investies pour l'intérêt général : Jean-Jacques CHOLET et Jean-Pierre METAYER.

Jean-Jacques, notre Maire, tout au long de ces nombreux mandats, a toujours fait preuve de grandes compétences, d'écoute, de disponibilité, d'un investissement et d'une loyauté sans faille.

Jean-Jacques, je te remercie de tout ce que tu m'as appris, et suis très fier d'avoir pu travailler à tes cotés. Ma réussite personnelle, je t'en dois une grande partie.

Jean-Pierre, notre Maire « bis » qui, grâce à sa volonté de toujours vouloir faire avancer les choses, a été l'incitateur de la création de cette commune nouvelle. J'ai beaucoup apprécié le travail que nous avons fait ensemble, l'homme que tu es et tes convictions que tu as su toujours défendre.

Vous serez tous, toujours les bienvenus dans notre Mairie.

Je voulais également remercier les agents administratifs et techniques de notre collectivité pour le travail accompli tout au long de ce mandat, sous la houlette de notre DGS, Nicolas WIERCZYNSKI, mais également souligner que pendant cette période difficile que nous vivons, leur disponibilité et leur investissement ont fait que le SERVICE PUBLIC a continué de fonctionner normalement.

En conclusion, je veux vous dire que nos actions se feront avec un esprit d'équipe et la volonté de réussir.

Avec les femmes et les hommes qui constituent cette équipe, j'ai la conviction que, comme par le passé, nous ferons encore progresser notre ville, en lui gardant son caractère de ville de qualité, où il fait bon vivre. En un mot, en lui conservant le cachet qui fait sa réputation.

Je vous remercie. »

Monsieur Alain DUVAL fait ensuite l'appel et le point sur les pouvoirs.

Monsieur Alain DUVAL constate que le quorum est atteint et que l'assemblée peut valablement délibérer.

▪ **Désignation d'un secrétaire de séance**

Il convient de désigner un secrétaire de séance. Comme le veut la coutume, c'est le benjamin de l'assemblée qui est secrétaire de séance. Madame Marlène JEGU est proposée comme secrétaire de séance.

- Monsieur Alain DUVAL rappelle que l'ordre du jour est le suivant :

26-2020	Election du Maire
27-2020	Election du Maire délégué de Pacy sur Eure et du Maire délégué de Saint Aquilin de Pacy
28-2020	Détermination du nombre d'adjoints

29-2020	Election des adjoints
30-2020	Adoption de la charte de l'élu local

Monsieur Alain DUVAL invite ensuite le conseil municipal à procéder à l'élection du Maire.

Il rappelle qu'en application des articles L 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Constitution du bureau pour le vote

Monsieur Alain DUVAL sollicite trois volontaires comme assesseurs (par tradition, les plus jeunes) : Maëlle COUANAU, Julien CANIN et Louise THOMAS.

Monsieur Alain DUVAL lance un appel à candidature au poste de Maire.

Monsieur Pascal LEHONGRE demande la parole et propose la candidature de Monsieur Yves LELOUTRE.

Monsieur Alain DUVAL enregistre la candidature de Monsieur Yves LELOUTRE au poste de Maire de la Commune proposée par Monsieur Pascal LEHONGRE.

Monsieur Alain DUVAL demande à l'assemblée s'il y a d'autres candidatures.

Il n'y a pas d'autres candidatures et Monsieur Alain DUVAL invite les conseillers municipaux à passer au vote.

Déroulement de chaque tour de scrutin

Comme le prévoit la Loi, le scrutin a lieu avec vote à bulletins secrets.

Afin de respecter les gestes barrières et d'accélérer les opérations de vote et d'éviter le croisement des conseillers. 4 isolements ont été installés aux 4 coins de la salle Gouesnard. Chaque conseiller a un isolement affecté.

Chaque conseiller dispose sur sa table du nombre d'enveloppes nécessaires aux différents votes et des bulletins de vote.

Chaque conseiller municipal est appelé à aller dans l'isoloir auquel il a été affecté dans l'ordre prédéfini. Il revient ensuite à sa place avec son enveloppe (ou ses enveloppes s'il détient un pouvoir) contenant son bulletin de vote.

Ensuite, un assesseur passe avec l'urne devant chaque conseiller qui est appelé à voter. Celui-ci dépose son bulletin dans l'urne puis le second assesseur lui fait signer la feuille d'émargement.

Il est procédé au dépouillement.

Proclamation des résultats de l'élection du Maire

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	33
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
d. Nombre de suffrages exprimés (b-c)	33
e. Majorité absolue	17

Monsieur Yves LELOUTRE est proclamé Maire de la Commune Nouvelle avec 33 suffrages obtenus.

Monsieur Alain DUVAL demande à Monsieur Jean-Jacques CHOLET de remettre l'écharpe de Maire à Monsieur Yves LELOUTRE.

La remise des écharpes aux maires délégués et aux adjoints sera réalisée à une date ultérieure du fait du Covid-19 et des instructions ministérielles qui précisent que le conseil municipal d'installation doit être le plus court possible.

▪ **Nouvelle prise de présidence par le Maire élu**

Monsieur Yves LELOUTRE, maire, prend donc la présidence de l'Assemblée et fait le discours suivant.

*« Monsieur le Président du Conseil Départemental, Cher Pascal,
Chers collègues et amis.*

Tout d'abord, je vous remercie mes chers collègues de m'avoir élu maire avec 33 suffrages. Merci pour votre confiance.

En juillet 2017, je prenais la parole devant le Conseil en tant que maire par intérim pour la mise en place de Jean-Jacques Cholet élu Maire, suite à la démission de Pascal, élu Président du Département.

Je ne pensais pas reprendre la parole dans cette salle Gouesnard pour mon élection avec de telles dispositions. Ce n'est donc pas sans émotion que je m'adresse aujourd'hui à vous.

Avant toute chose, je tiens à remercier Jean-Jacques Cholet pour ses 25 années au service de notre commune en tant qu'adjoint aux finances, dont 3 comme Maire. Je tiens également à saluer Jean-Pierre Métayer qui lui aussi, a consacré 31 années au service de Saint-Aquilin de Pacy dont 12 années en tant que Maire. Je tiens à les remercier vivement pour tout leur travail et le regroupement de nos deux communes. Je n'oublie pas les adjoints et conseillers qui nous quittent pour des raisons personnelles ou par obligation. Je les remercie pour tout le travail effectué. Être Maire n'est pas pour moi une finalité. Mon principal objectif est d'être capable de fédérer une équipe motivée et aux nombreuses compétences, pour le bien

commun, pour l'épanouissement des habitants de Pacy-sur-Eure, pour le développement progressif de notre ville, auquel nous sommes attachés.

Nous formons une équipe complémentaire, dynamique, et capable d'avancer en toutes circonstances. Certes, nous ne serons pas toujours d'accord et il sera parfois nécessaire d'engager des débats pour trouver un consensus. Je tiens d'ailleurs à souligner que chacun a le droit et même le devoir de donner son avis. C'est le principe de base de notre organisation démocratique. C'est la confrontation de chaque position, objectivement argumentée, qui permettra le fleurissement de nouvelles idées ; n'hésitez pas à dire les choses, au fur et à mesure qu'elles se présentent, pour avancer dans une même direction.

Vous l'avez compris, c'est avec ces bonnes dispositions que nous allons travailler ensemble ...

Soyons donc fidèles à notre promesse d'élus au service de notre commune.

Alors, chers collègues, au travail ! »

▪ **Installation du maire délégué de Pacy sur Eure**

Monsieur Yves LELOUTRE lance un appel à candidature.

Monsieur Pascal LEHONGRE prend la parole et propose la candidature de Monsieur Christian LE DENMAT.

Monsieur Yves LELOUTRE demande s'il y a d'autres candidatures.

N'ayant pas d'autre candidature, il convient donc de procéder à l'élection du maire délégué de Pacy sur Eure.

Chaque conseiller municipal est appelé à aller dans l'isoloir auquel il a été affecté dans l'ordre prédéfini. Il revient ensuite à sa place avec son enveloppe (ou ses enveloppes s'il détient un pouvoir) contenant son bulletin de vote.

Ensuite, un assesseur passe avec l'urne devant chaque conseiller qui est appelé à voter. Celui-ci dépose son bulletin dans l'urne puis le second assesseur lui fait signer la feuille d'émargement.

Il est procédé au dépouillement.

Proclamation des résultats de l'élection du Maire délégué de Pacy sur Eure

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	00
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	33
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
d. Nombre de suffrages exprimés (b-c)	33
e. Majorité absolue	17

Monsieur Christian LE DENMAT est proclamé Maire délégué de Pacy sur Eure avec 33 suffrages obtenus.

Monsieur Christian LE DENMAT sollicite la parole et remercie l'assemblée pour son élection en tant que Maire délégué avec 100% des suffrages. Il indique qu'il poursuivra le travail de ses prédécesseurs.

▪ **Installation du maire délégué de Saint Aquilin de Pacy**

Monsieur Yves LELOUTRE fait un appel à candidature

Monsieur Pascal LEHONGRE prend la parole et propose la candidature de Monsieur Bruno VAUTIER.

Monsieur Yves LELOUTRE demande s'il y a d'autres candidatures.

Il convient donc de procéder à l'élection du nouveau maire délégué de Saint Aquilin de Pacy.

Chaque conseiller municipal est appelé à aller dans l'isoloir auquel il a été affecté dans l'ordre prédéfini. Il revient ensuite à sa place avec son enveloppe (ou ses enveloppes s'il détient un pouvoir) contenant son bulletin de vote.

Ensuite, un assesseur passe avec l'urne devant chaque conseiller qui est appelé à voter. Celui-ci dépose son bulletin dans l'urne puis le second assesseur lui fait signer la feuille d'émargement.

Il est procédé au dépouillement.

Proclamation des résultats de l'élection du Maire délégué de St Aquilin de Pacy

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	00
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	33
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	00
d. Nombre de suffrages exprimés (b-c)	33
e. Majorité absolue	17

Monsieur Bruno VAUTIER est proclamé Maire délégué de Saint Aquilin de Pacy avec 33 suffrages obtenus

Monsieur Bruno VAUTIER sollicite la parole et remercie l'assemblée pour son élection en tant que Maire délégué avec 100% des suffrages.

▪ **Fixation du nombre d'adjoints**

Monsieur le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil Municipal.

En vertu de l'article L. 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal détermine librement le nombre d'adjoints, sans que celui-ci puisse excéder 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal.

Il est rappelé que les deux Maires délégués sont adjoints de droit en application de l'article L2113-13 de Code Général des Collectivités Territoriales.

Ce pourcentage de 30% donne pour la commune un effectif maximum de 9 adjoints.

Monsieur Yves LELOUTRE propose la création de 8 postes d'adjoints en citant les compétences de chaque adjoint.

Fonction	Compétence
1er adjoint	Affaires générales, Grands projets, Economie
2e adjoint	Logements, Autonomies
3e adjoint	Finances, Ressources humaines
4e adjoint	Affaires sociales, Santé
5e adjoint	Affaires scolaires
6e adjoint	Cultures, Sports, Tourisme
7e adjoint	Communication
8e adjoint	Animations, Loisirs

Monsieur le Maire fait procéder au vote à main levée du Conseil le nombre d'adjoints fixé à 8, sachant que les deux maires délégués sont adjoints de droit avec les compétences suivantes :

Fonction	Nom	Compétence
Maire délégué de Pacy sur Eure	Christian LE DENMAT	Affaires générales, Urbanisme et travaux
Maire délégué de St Aquilin de Pacy	Bruno VAUTIER	Affaires générales, cadre de vie et environnement

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De fixer à huit (8) le nombre d'adjoints pour la Commune Nouvelle de Pacy-sur-Eure.

▪ **Election des adjoints**

Le Maire rappelle que les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un.

Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité

relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus (art. L 2122-4 et L. 2122-7-2 du CGCT).

Monsieur Yves LELOUTRE précise que Monsieur Pascal LEHONGRE a déposé une liste composée de 8 noms.

Monsieur Yves LELOUTRE fait lecture de la liste d'adjoints proposés :

Fonction	Nom	Compétence
1er adjoint	Pascal LEHONGRE	Affaires générales, Grands projets, Economie
2e adjoint	Frédérique ROMAN	Logements, Autonomies
3e adjoint	Alain DUVAL	Finances, Ressources humaines
4e adjoint	Céline MIRAUX	Affaires sociales, Santé
5e adjoint	Hugues PERROT	Affaires scolaires
6e adjoint	Carole NOEL	Cultures, Sports, Tourisme
7e adjoint	Julien CANIN	Communication
8e adjoint	Valérie BOUGAULT	Animations, Loisirs

Monsieur Yves LELOUTRE précise que les deux maires délégués sont adjoints de droit et assureront les compétences suivantes :

Fonction	Nom	Compétence
Maire délégué de Pacy sur Eure	Christian LE DENMAT	Affaires générales, Urbanisme et travaux
Maire délégué de St Aquilin de Pacy	Bruno VAUTIER	Affaires générales, cadre de vie et environnement

Chaque conseiller municipal est appelé à aller dans l'isoloir auquel il a été affecté dans l'ordre prédéfini. Il revient ensuite à sa place avec son enveloppe (ou ses enveloppes s'il détient un pouvoir) contenant son bulletin de vote.

Ensuite, un assesseur passe avec l'urne devant chaque conseiller qui est appelé à voter. Celui-ci dépose son bulletin dans l'urne puis le second assesseur lui fait signer la feuille d'émargement.

Il est procédé au dépouillement.

Proclamation des résultats de l'élection des adjoints

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	00
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	33
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	00
d. Nombre de suffrages exprimés (b-c)	33
e. Majorité absolue	17

La liste d'adjoints est élue avec 33 suffrages obtenus.

30-2020	Adoption de la charte de l'élu local
---------	--------------------------------------

L'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit que « lors de la première réunion du conseil municipal, immédiatement après l'élection du maire et des adjoints, le maire donne lecture de la charte de l'élu local prévue à l'article L.1111-1-1 ».

Ainsi, le maire doit remettre aux conseillers municipaux une copie de cette charte et du chapitre du CGCT consacré aux « conditions d'exercice des mandats locaux ».

C'est la raison pour laquelle le texte de la charte de l'élu local et les articles L.2123-1 à L.2123-35 et R.2123-1 à D.2123-28 ont été communiqués aux conseillers municipaux lors de l'envoi des notes de synthèse qui accompagnaient la convocation du présent conseil municipal.

Monsieur le Maire fait lecture à l'assemblée des 7 points de la charte et soumet cette délibération au vote de l'assemblée.

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**
- D'adopter la charte de l'élu local.

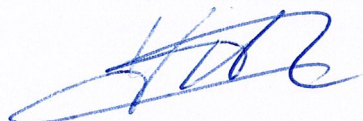
Questions diverses

- Monsieur le Maire interroge l'assemblée pour connaître d'éventuelles questions diverses. Il n'y a pas de questions diverses de la part des conseillers.

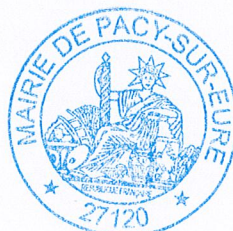
- Monsieur le Maire indique les dates des prochaines réunions municipales à retenir :
 - Le Mardi 9 Juin 2020 à 19h00 (nous ne savons pas encore si ce conseil sera en présentiel ou en visioconférence) qui sera précédé d'une commission plénière le Mardi 2 Juin 2020 à 19h00 (en visioconférence a priori).

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 12h45.

Fait à Pacy-sur-Eure, le Samedi 23 Mai 2020.



Le Maire de Pacy-sur-Eure,
Yves LELOUTRE.



La secrétaire de séance
Marlène JEGU